Envoyé en préfecture le 14/05/2026
Reçu en préfecture le 14/05/2026
Publié le 15/05/2026
ID : 023-212326607-20260508-D201617-DE

Commune de La Villetelle

Membres	11
Présents	9
Représentés	0
Votants	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0

Département de la Creuse

Séance ordinaire du conseil municipal du 8 mai 2026 à 9 heures 30 selon la convocation du 4 mai 2026 à la mairie de La Villetelle, sous la présidence de Chantal PINGUET, maire.

Secrétaire de séance : Bérengère de MONTGAILHARD

Délibération n° 2026/17 du 8 mai 2026
Portant sur le fauchage et le débroussaillage

Présents : Mmes PINGUET Chantal, BAYART Thérèse, BŒUF Madeleine, de MONTGAILHARD Bérengère, DELATRONCHETTE Tiffany et HÉNAUX Camille MM. MAROT Jérémy, MEYNARD Sylvain et VIVIÈS René.

Absents : MM. FERRY Éric et LEGRAND Bruno.

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'entrepreneur qui faisait le fauchage et le débroussaillage ne souhaite malheureusement plus le faire.
Elle précise qu'une entreprise a envoyé un mail mais n'a pas fourni de devis et présente les deux autres reçus.

Le conseil municipal, après avoir étudié les devis :

- accepte à l'unanimité le devis du SIVOM pour une passe de fauchage en juin et le débroussaillage d'hiver pour un montant total TTC de 9 840 €,

- charge Madame le Maire de signer tous les documents utiles.

Fait à La Villetelle, les jour, mois et an susdits

Le maire, Chantal PINGUET.

MAIRIE de LA VILLETELLE 23260